



MINISTÈRE
DU TRAVAIL
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SÉGUR DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Présentation du programme

12 juin 2024

Nolwenn FRANCOIS - ANS
Co-pilote du Pilier Déploiement Ségur
Expert métier Etablissements de santé

Le Ségur numérique, un programme emblématique de la politique de développement du numérique en santé



Lancé en 2021, le programme Ségur numérique a pour ambition de **généraliser le partage fluide et sécurisé des données de santé**, entre les professionnels de santé et les usagers. Grâce à un **investissement inédit de 2 milliards d'euros**, il représente un formidable accélérateur pour mettre le numérique au service de la santé.



L'ambition de **généraliser le partage fluide et sécurisé des données de santé** entre professionnels et avec l'utilisateur, pour mieux prévenir, mieux soigner et mieux accompagner

Il traduit également une nouvelle manière de mener une politique publique **dans une logique d'Etat-plateforme**, avec le déploiement d'infrastructures partagées à l'échelle nationale, en particulier avec Mon espace santé, une co-construction permanente avec les associations de patients, les représentants des professionnels et établissements et les entreprises du secteur, et une intervention inédite de l'Etat dans la mise à jour des logiciels des professionnels.



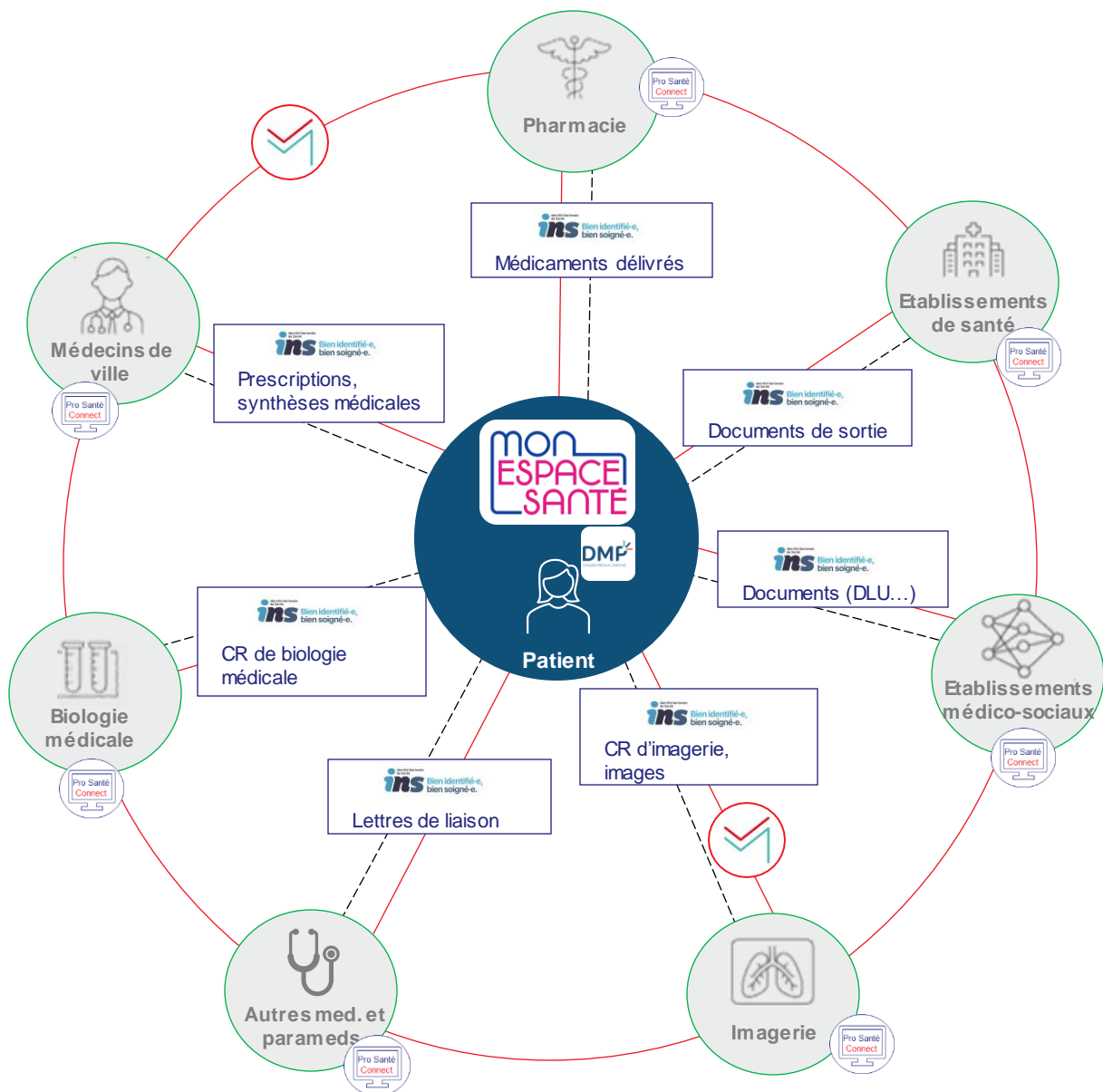
Un **investissement inédit de 2 Md€**, dont 600M€ dédiés au secteur médico-social, **intégralement financé par le Plan de Relance et de Résilience**



Un accélérateur du déploiement de la Feuille de route, pour **mettre le numérique au service de la santé**

Plus d'informations sur <https://esante.gouv.fr/segur>

L'AMBITION généraliser le partage fluide et sécurisé des données de santé, entre professionnels et avec l'utilisateur



Une ambition qui passe par des usages très concrets pour les patients et les professionnels

- ✓ Le patient dispose **dans son profil Mon espace santé d'une copie numérique de ses documents de santé** à chaque épisode de soins
- ✓ Les professionnels de santé autorisés peuvent **consulter les documents de santé** dans le profil Mon espace santé de leur patient
- ✓ Les professionnels de santé sont **destinataires, par messagerie sécurisée de santé (MSSanté), des résultats des examens prescrits**
- ✓ Le médecin traitant et/ou correspondant reçoit par MSSanté une **copie des résultats d'examen et des documents de sortie d'hospitalisation**

LA MÉTHODE **une trajectoire en trois étapes, et des leviers d'action complémentaires et en partie inédits**



Agir en parallèle sur différents leviers, en tenant compte de la diversité des métiers et des logiciels :

- Certifier la conformité des logiciels et **financer le déploiement de mises à jour conformes auprès de l'ensemble des professionnels**, grâce à un dispositif innovant d'achat pour compte auprès des éditeurs (dispositifs SONS)
- Financer la **transformation des pratiques des professionnels**, en ville (avenants conventionnels de l'Assurance maladie), à l'hôpital (programme SUN-ES) et dans le médico-social (programme ESMS numérique)
- Fixer les **obligations réglementaires en cohérence** avec le déploiement des prérequis techniques, tant pour les industriels (art. L.1470-5) que pour les professionnels de santé (art. L-1111-15)
- **Renforcer la place du numérique** dans certains dispositifs existants (certification HAS, COFRAC, financements IFAQ, ...)
- Renforcer **la cybersécurité** à travers le programme CARE (renforcement des annuaires, déploiement de MIE 2 facteurs, ...)

- **Co-construction systématique** avec les représentants des professionnels et les industriels, au sein des « Taskforces Ségur »
- **Suivi en transparence des résultats avec l'écosystème**, lors des COSUI Ségur et sur la page [transparence](#)
- **Ecoute du terrain et suivi « jusqu'au dernier km »**, en particulier avec le dispositif [Sentinelle](#)

LES DISPOSITIFS (1/2) la mise à jour des logiciels des professionnels avec les Systèmes Ouverts et Non Sélectifs (SONS)



- Le SONS est le dispositif par lequel l'Etat vient acheter une prestation de mise à jour logicielle, auprès d'un industriel dont le logiciel a été préalablement référencé auprès de l'ANS, pour le compte d'un établissement ou professionnel qui en fait la commande
- Le financement est attribué à l'industriel en contrepartie de la réalisation effective d'une prestation, dont le contenu, les conditions de réalisation et le prix sont définis par arrêté

Vague 1
2021-2024

- ✓ **Gestion de l'identité nationale de santé**
- ✓ **Envoi systématique des documents de santé**, vers le profil *Mon espace santé du patient*, et par MSSanté vers les *correspondants de santé*

Vague 2
A partir de 2024

- ✓ **Consultation facilitée par le professionnel** de l'information disponible dans *Mon espace santé*
- ✓ **Intégration fluide des documents reçus par MSSanté**
- ✓ **Sécurité du logiciel**

Synthèse des dispositifs SONS de la Vague 1

	Référencement des logiciels	Commandes des mises à jour	Installations des mises à jour
Médecins de ville LGC	Clôturé Été 2022	Clôturé Nov. 2022	Clôturé Sept. – Déc. 2023
Hôpital RI DPI PI			
Imagerie RIS			
Biologie médicale SGL LOINC			
Officines LGO			
Opérateurs MSSanté	Clôturé Déc. 2022	Clôturé Juil. 2023	Clôturé Sept. 2023
Médico-social (PA/PH/Domicile ; PDS ; PDE) DUI	Clôturé Mars / Juin 2023	Clôturé Fév. 2023	En cours jusqu'à fin 2024

LES DISPOSITIFS (2/2) les incitations aux usages numériques pour les professionnels et les établissements

- En parallèle de la mise à jour des logiciels, le Sécur numérique **accompagne la transformation des pratiques** des professionnels et des établissements, sous la forme de **financements conditionnés à l'atteinte de cibles d'usages numériques**



En établissement de santé, avec le programme SUN-ES

- Ouvert à tous les établissements de santé, quels que soient leur statut, taille et activité
- Incitations au **partage des documents de santé clés** (documents de sortie d'hospitalisation, CR de biologie médicale, CR d'imagerie), vers Mon espace santé et par MSSanté
- **4 fenêtres successives de candidature** jusqu'à fin T1 2024

➔ Pour en savoir plus : [page officielle](#) du programme SUN-ES sur le site du Ministère



En ville, via les accords conventionnels de l'Assurance maladie

- Intégration d'indicateurs d'usage numérique dans les accords conventionnels de l'Assurance maladie
- Incitations à s'équiper d'un logiciel référencé Sécur (cf. SONS), et à **utiliser les services socles du numérique en santé** : alimentation Mon espace santé, MSSanté, Ordonnance numérique, ...
- Financement spécifique pour la production et le **partage des volets de synthèse médicale**

➔ Pour en savoir plus sur le [Forfait structure](#) et les autres dispositifs conventionnels :



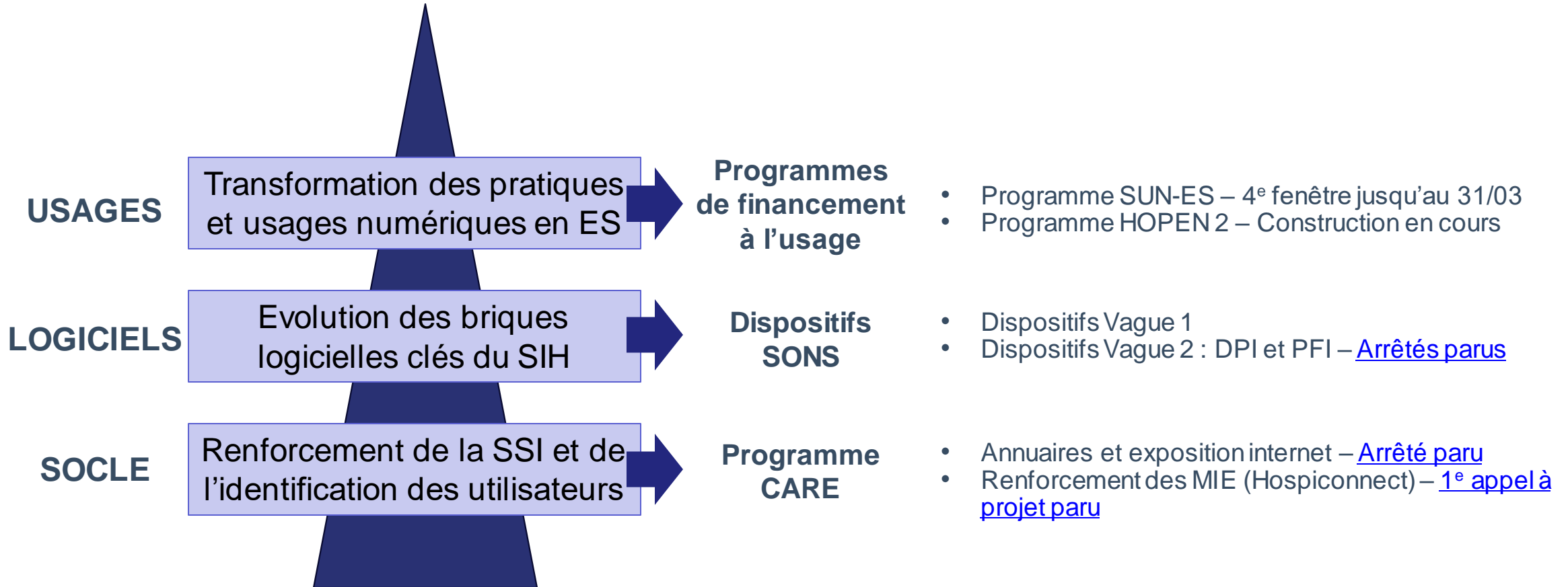
Dans le secteur médico-social, avec le programme ESMS numérique

- Généraliser l'utilisation du numérique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Déployer un **dossier usager informatisé** (DUI) interopérable et compatible avec Mon espace santé pour chaque personne accompagnée

➔ Pour en savoir plus : [page officielle](#) du programme ESMS numérique sur le site de la CNSA

Articulation de la Vague 2 avec les autres dispositifs de financement du numérique pour les établissements de santé

Le partage fluide et sécurisé des données de santé nécessite d'agir sur plusieurs dimensions complémentaires :



Présentation du corpus documentaire mis à disposition sur le site de l'ANS pour la vague 2 Hôpital



Documents réglementaires – annexes aux arrêtés

- REM (exigences)
- DSR (modalités d'obtention du référencement)
- AF (modalités de réalisation des Prestations Ségur et d'obtention des financements)

- **Base des ES éligibles**
- FINESS, activité combinée, montants maximum des Prestations Ségur

Documents relatifs au test d'intrusion SSI et aux exigences liées à la Drimbox

- Formulaire test d'intrusion
- Guide d'utilisation du formulaire
- Document de présentation des exigences DPI / PFI liées à la Drimbox

Voir pages [DPI Vague 2](#) et [PFI Vague 2](#) sur le site industriels.esante.gouv.fr

Fonctionnalités et périmètre technique vague 2 – fonction DPI

Chapitres	Fonctionnalités
Gestion et partage des documents de santé	<ul style="list-style-type: none">• Affichage et production des documents au format CDAR2 N1 et N3• Navigation dans le dossier patient, identification des documents importés / exportés depuis ou vers le DMP et la MSSanté et éviction des conflits entre documents identiques• Interopérabilité entre le DPI et la fonction PFI en environnement hospitalier
Consultation et alimentation du DMP / Mon espace Santé	<ul style="list-style-type: none">• Information et non opposition du patient à l'alimentation et la consultation du DMP / Mon espace Santé• Consultation, alimentation et invisibilisation de documents dans Mon espace santé
Gestion de la MSSanté	<ul style="list-style-type: none">• Intégration automatique d'un document reçu par MSSanté grâce à l'INS qualifiée• Import manuel d'un document reçu par MSSanté• Envoi sécurisé vers la messagerie de Mon espace santé d'un patient• Intégration de l'annuaire santé• Production et conservation de traces MSS
Identification électronique & ProSanté Connect	<ul style="list-style-type: none">• Authentification et connexion sécurisée aux services socles par ProSanté Connect• Authentification sur une base de comptes locales via le standard OpenID Connect
Sécurité des SI	<ul style="list-style-type: none">• Démarche SSI chez l'éditeur de la solution logicielle• Test d'intrusion• Gestion des sauvegardes, des comptes, des permissions et des sessions des administrateurs et des utilisateurs• Production et conservation de traces, production des informations / cryptographie• Réduction de la surface d'attaque du système
Production d'indicateurs	<ul style="list-style-type: none">• Fourniture de statistiques (détail plus important dans le DSR)
Exigences issues de la vague 1 DPI	<p><i>Voir le détail dans le DSR et le REM</i></p>

Fonctionnalités et périmètre technique – vague 2 fonction PFI

Chapitres	Fonctionnalités
Gestion et partage des documents de santé	<ul style="list-style-type: none">• Eviction des conflits entre documents identiques• Interopérabilité entre les logiciels métiers et la fonction PFI en environnement hospitalier
Alimentation du DMP / Mon espace Santé	<ul style="list-style-type: none">• Alimentation systématique de Mon espace santé
Gestion de la MSSanté	<ul style="list-style-type: none">• Interopérabilité avec les opérateurs de MSSanté• Envoi sécurisé vers la messagerie de Mon espace santé d'un patient• Production et conservation de traces MSSanté• Intégration et gestion des documents reçus par MSSanté
Sécurité des SI	<ul style="list-style-type: none">• Démarche SSI chez l'éditeur de la solution logicielle• Test d'intrusion• Gestion des comptes, des permissions et des sessions des administrateurs et des utilisateurs• Gestion des sauvegardes• Production et conservation de traces, production des informations / cryptographie• Réduction de la surface d'attaque du système
Production d'indicateurs	<ul style="list-style-type: none">• Fourniture de statistiques (détail plus important dans le DSR)
Exigences issues de la vague 1 PFI	<i>Voir le détail dans le DSR</i>

LA SUITE **le Ségur numérique se poursuit avec l'ensemble de l'écosystème en 2024 !**



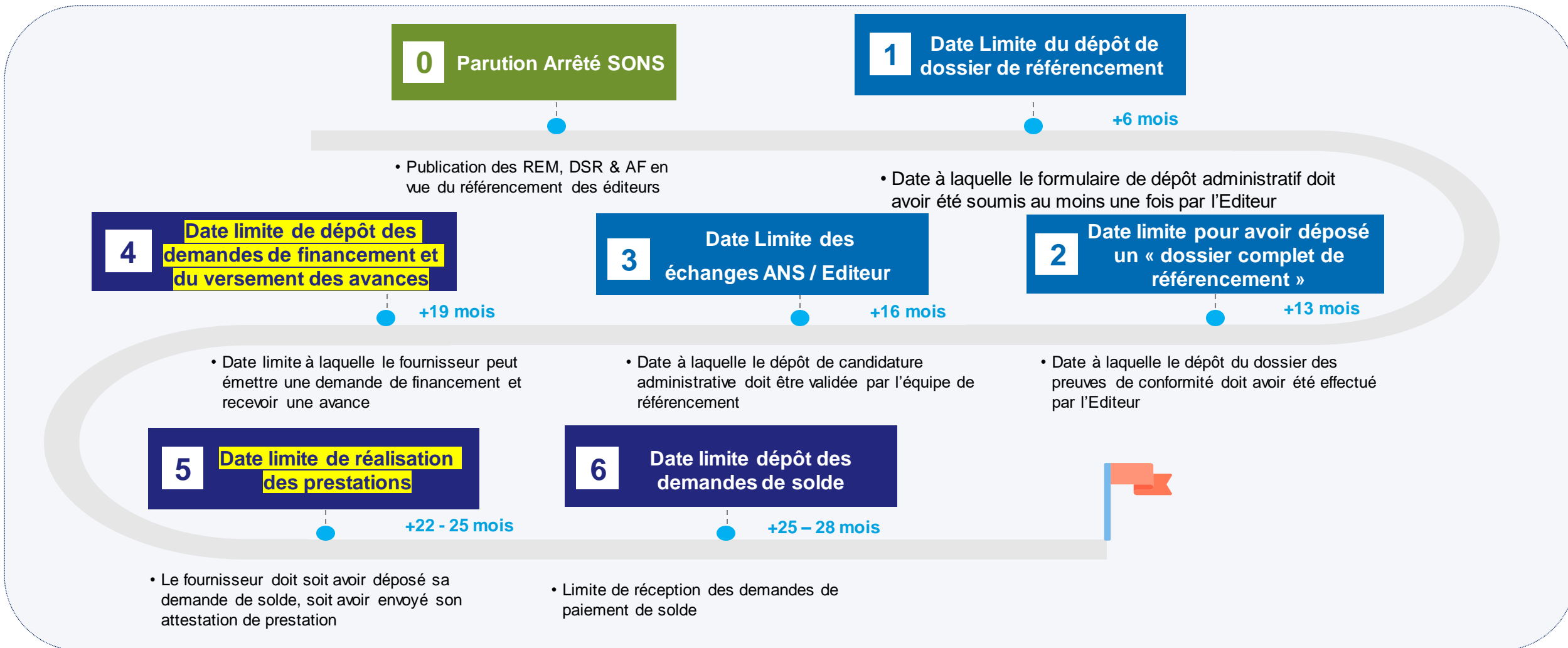
- **HÔPITAL** : dernière fenêtre et bilan final du programme SUN-ES, puis poursuite de l'accompagnement de la transformation numérique des établissements de santé via le programme HOPEN2
- **MEDICO-SOCIAL** : déploiement des mises à jour vague 1 jusqu'à fin 2024, poursuite du programme ESMS numérique, et préparation de la vague 2
- **VAGUE 2 SONS** : lancement de la 2^e vague de mise à jour des logiciels, en commençant par le couloir hôpital, puis en lançant progressivement les autres dispositifs sur un périmètre étendu aux logiciels de partage d'images médicales et aux logiciels de nouvelles professions médicales et paramédicales de ville
- **SECURITE** : déploiement des dispositifs de renforcement de la SSI et des moyens d'identification dans les établissements avec le [programme CARE](#)

Retrouvez toutes les infos, les documents officiels, et l'avancée du programme partagée lors de chaque COSUI sur la page

[Les Dispositifs de la vague 2 du Ségur du numérique en santé | Portail Industriels \(esante.gouv.fr\)](#)

*Une FAQ dédiée au Ségur,
Un support pour poser vos questions
Des webinaires dédiés programmés régulièrement
et à retrouver en replay.*

Articulation des parcours de référencement et de financement



Légende

 Jalon lié au référencement

 Jalon lié au financement

● Durée prévisionnelle Vague 2

NB : ce calendrier est illustratif et s'appuie sur l'exemple DPI. Seul le calendrier effectivement publié fera foi

- La vague 2 reprend les mêmes principes de financement que la vague 1 : **système ouvert et non sélectif d'achat pour le compte des établissements de prestations.**
- Sur la base du RETEX Vague 1 des éditeurs et des représentants des ES, des améliorations ont été introduites aux dispositifs dans un objectif de **trouver le "juste équilibre"** dans la relation entre **Fournisseur** et **Etablissement client.**

**Les diapositives
suivantes présentent
les principales
évolutions apportées**

- Les deux types de prestations Ségur par dispositif
- La relation Fournisseur et établissement de santé
- La relation Fournisseur et ASP
- Les modalités de financement / barèmes de prix

Parcours financement – 2 types de prestations

- La **Prestation Ségur Vague 2**, s'adressant aux Clients **disposant déjà d'un DPI/PFI conforme aux exigences de la vague 1** (cf. HOP-DPI-Va1 ou HOP-PFI-Va1) ;
- La **Prestation Ségur Vague 1 + Vague 2**, s'adressant aux Clients **ne disposant pas d'un DPI/PFI conforme aux exigences de la vague 1** (cf. HOP-DPI-Va1 ou HOP-PFI-Va1).

Eligibilité d'un Client à la Prestation Ségur Vague 1 + Vague 2

La Prestation Ségur Vague 1 + Vague 2 est **strictement réservée** à des Clients éligibles n'ayant :

- Ni bénéficié d'une Prestation Ségur dans le cadre du SONS HOP-DPI-Va1 ou HOP-PFI-Va1;
- Ni financé à leurs frais la mise à jour de leur DPI/PFI vers une version référencée vague 1.

Tout Client ne correspondant pas à cette situation ne peut être éligible qu'à la Prestation Ségur Vague 2.

Chaque Client éligible ne peut bénéficier que d'une Prestation Ségur financée au titre du SONS HOP-DPI-Va2 et une Prestation Ségur financée au titre du SONS HOP-PFI-Va2.

Parcours financement – Relations Fournisseur et Etablissement



Calendrier de la commande et de la prestation

Non conditionnement de la commande et version obsolète

Publication d'information sur le site de l'ANS

Périmètre de la Prestation

- **Emission** du bon de commande au plus tôt à la date de publication de l'arrêté (Date 0)
- Signature du BdC **avant l'obtention du référencement** limitée à 120 jours maximum avant le dépôt du dossier complet des preuves de conformité par l'éditeur.
- **Dépôt du bon de commande** signé par le représentant de l'établissement **avant la date de fermeture du guichet des demandes d'avance** (Date 4)
- Prestations Ségur à **réaliser avant la date de fin des prestations** (Date 5)
- **Signature de la Vérification d'Aptitude** avant la fermeture du guichet de financement (Date 6)

Parcours financement – Relations Fournisseur et Etablissement



Calendrier de la commande et de la prestation

Non conditionnement de la commande et version obsolète

Publication d'informations sur le site de l'ANS

Périmètre de la Prestation

- La Prestation Ségur ne peut en **aucun cas être conditionnée** à un réengagement, la souscription à titre onéreux d'une option, ou la commande à titre onéreux d'un autre produit.
- Si le Client n'est pas équipé de la version la plus récente de la Solution logicielle, le Fournisseur **peut imposer la mise à jour vers celle-ci** préalablement à la réalisation de la Prestation Ségur. **Ce rattrapage ne pourra être effectué à titre onéreux que si la version a été déclarée comme obsolète par l'éditeur.**

Nouveau en vague 2

Parcours financement – Relations Fournisseur et Etablissement



Calendrier de la commande et de la prestation

Non conditionnement de la commande et version obsolète

Publication d'informations sur le site de l'ANS

Périmètre de la Prestation

- **L'ANS publie sur son site internet toutes les informations utiles aux ES :**
 - Listes des solutions ayant obtenu le référencement,
 - Liste des solutions en cours de référencement,
 - Informations permettant de connaître l'éventuel statut obsolète d'une version

Nouveau en vague 2

Parcours financement – Relations Fournisseur et Etablissement



Calendrier de la commande et de la prestation

Non conditionnement de la commande et version obsolète

Publication d'informations sur le site de l'ANS

Périmètre de la Prestation

- **Droits d'utilisation** pour la durée restante du contrat support, incluant les renouvellements, **dans la limite de cinq années.**
- **Installation, configuration et qualification** jusqu'à l'activation effective des fonctionnalités, **y compris en heures et jours non ouvrés,**
- **Mise en œuvre des flux** présentés précédemment.*
- Maintenance corrective de la Solution logicielle sur le Périmètre vague 2 pour la durée restante du contrat support, **dans la limite de cinq années.**
- Portabilité.
- Actions de **formation** des référents et/ou utilisateurs.*

* variations selon le type de Prestation "Vague 2" ou "Vague 1 + Vague 2"

Nouveau en vague 2

Principes clés de fixation des prix – identiques à la Vague 1



- **Unicité du financement** pour chaque identifiant de structure pour un dispositif SONS donné
- **Répartition des montants plafonds selon des inducteurs propres à chaque couloir.**

Montants maximum des Prestations Ségur Vague 2

- Enjeu de **sécuriser l’attractivité et l’équilibre économique** du dispositif, pour permettre l’engagement massif des industriels et l’apparition d’une offre large de logiciels vague 2 pour les établissements de santé
- Prise en compte du **delta d’effort** exigé en vague 2, de **l’inflation**, du **bilan économique** perçu de la vague 1, mais aussi des enjeux de **maitrise des finances publiques**

Pour les Prestations Ségur Vague 1 + Vague 2

Pour ces “doubles prestations”, ajout au Prix Vague 2 d’une composante supplémentaire pour traduire le périmètre plus large de la mise à jour, en tenant compte d’économies d’échelle significatives (1 seul déploiement)



Pour les dispositifs DPI et PFI, le montant maximum applicable pour chaque ES figure dans la **Base des ES éligibles AC 2022**, disponible sur le site de l’ANS



En savoir plus

Besoin d'aide pour vous conformer aux référencements nationaux et leurs exigences réglementaires ?

Conseils, évènements, textes réglementaires, **retrouvez sur le portail Industriels de l'Agence du Numérique en Santé** toutes les informations dont vous aurez besoin !



[Je me rends sur le Portail Industriels de l'ANS](#)

Vous souhaitez un accompagnement sur-mesure ? **Notre équipe Accompagnement industriels et écosystèmes innovants est à votre disposition !**

Créez votre Espace authentifié afin de bénéficier d'un ensemble d'informations ciblées, personnalisées et adaptées à votre besoin.



[Je crée mon Espace authentifié](#)